

L'eau n'est pas une marchandise

L'eau source de vie, pas de profit

Le 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau (FME) s'est déroulé à Marseille du 17 au 19 mars 2012.

Depuis 1997, à Marrakech, ce forum a lieu tous les 3 ans. Ce FME se tient à l'initiative du Conseil Mondial de l'Eau (CME) dont le siège se trouve à Marseille et qui regroupe des multinationales comme Véolia et Suez. FME et CME sont soutenus par le FMI, la Banque Mondiale et autres institutions financières, par les gouvernements et les états les plus puissants. Le président de ce CME est Monsieur Loïc Fauchon PDG (depuis 2005) de la Société des Eaux de Marseille (SEM) qui n'est autre qu'une filiale de Véolia.

Vouloir mettre en avant une politique mondiale de l'eau est louable et indispensable, mais ce genre d'entreprise ne fonctionne que pour faire des profits. On sait que les cinq autres FME n'ont rien apporté comme améliorations pour les populations mais ont permis d'engranger des bénéfices colossaux pour ces multinationales. C'est pour cela que ce FME devrait être sous l'égide de l'ONU car cette organisation a reconnu, en 2010, le droit de l'eau comme un droit fondamental.

Le thème de ce FME est "le temps des solutions". Mais les solutions ne vont pas permettre aux populations mondiales d'avoir un accès à l'eau satisfaisant pour vivre dignement quand Monsieur Guy Fradin, vice-président du FME, affirme "ce qu'on connaît de plus innovant actuellement c'est le système qui consiste à faire payer l'eau par le consommateur". Comment faire payer les populations de certains pays d'Afrique, d'autres régions du monde (ou même de pays riches) dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté ?

Cette façon de voir engendre la misère pour 1,5 milliard d'êtres humains qui n'ont toujours pas accès à l'eau et plus de 2,6 milliards à l'assainissement. 34 000 personnes meurent chaque jour par manque d'eau. Cette solution est un échec et a conduit à de nombreuses révoltes populaires car souvent les usagers ne peuvent pas payer les investissements à réaliser et sont donc privés d'eau. Du fait de l'insuffisance des engagements de la communauté internationale, de plus en plus de conflits se font jour ou perdurent comme la guerre israélo-palestinienne.

Dans l'esprit de ce FME, l'eau est une marchandise, certains l'appellent "or bleu", ce forum en est un très grand marché. Même si le service de l'eau a un coût et un prix, vouloir tout faire payer aux consommateurs n'a pas de sens si ce n'est celui de faire des profits et de régenter la politique mondiale de l'eau. De plus, ces solutions ne sont pas faites pour apporter l'eau à ceux qui en manquent, mais pour en vendre davantage à

ceux qui peuvent la payer. Dans les autres FME, lorsqu'ils ont voulu s'exprimer par la voix de leurs associations, les citoyens ont servi de caution au CME, sans pouvoir réellement se faire entendre. C'est donc pour cela que durant ce FME, Attac et de nombreuses associations françaises et internationales, ont organisé, du 14 au 17 mars 2012, le Forum Alternatif Mondial de l'eau (FAME) à Marseille. Ce forum a permis à de nombreux citoyennes et citoyens du monde entier de témoigner de leurs luttes contre la marchandisation de l'eau, pour la préservation quantitative et qualitative des ressources, pour leur répartition équitable, pour un accès de tous les humains à l'eau potable, pour la lutte contre le réchauffement climatique et ses effets sur le cycle de l'eau, contre la surconsommation d'eau et sa pollution, pour la maîtrise citoyenne de la gestion de l'eau ...

Le forum doit faire en sorte que selon la charte des "porteurs d'eau", initiée par la fondation "France Liberté" de Danièle Mitterrand, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement soit inscrit dans toutes les constitutions comme droit fondamental de l'homme, avec l'accès à 40 litres d'eau potable par jour et par personne gratuitement.

Les objectifs principaux du FAME sont l'élaboration et la promotion d'un discours alternatif majoritaire en faveur d'une gestion publique, écologique et démocratique de l'eau. Cette eau qui est un bien commun universellement partagé ne peut pas faire l'objet de profit. L'accès à l'eau pour les besoins vitaux de tout être humain est un droit fondamental universel. Il faut poursuivre la recherche de solutions à la crise mondiale de l'eau et structurer durablement le mouvement pour la préservation de la ressource en eau.

Pour permettre à la vie terrestre de perdurer longtemps, chacun de nous doit s'approprier cette crise mondiale de l'eau et ne pas continuer à laisser les financiers s'en occuper.

Si un FAME a été organisé à Marseille en même temps que le FME, c'est bien pour s'opposer à toute cette démagogie et cette volonté marchande. Nous voulons que le droit et l'accès à l'eau deviennent une réalité pour tous.

Régie publique, ou entreprise privée : quels enjeux ?

En 1790, pendant la révolution, la responsabilité de la distribution de l'eau et de la salubrité publique sont attribuées aux communes.

En 1902, la loi sur l'hygiène de l'eau détermine les prescriptions relatives à l'alimentation en eau potable et évacuation des matières usées. Les communes sont donc responsables de la gestion de l'eau potable et des eaux usées en France et sont propriétaires des infrastructures, que ce soit en gestion privée ou en gestion publique. En effet, elles peuvent assurer cette responsabilité directement en régie ou la déléguer. Ceci entraîne des coûts de service d'adduction d'eau et d'assainissement excessivement variables.

En France trois entreprises privées se partagent "le marché de l'eau" :

- **Véolia**, a été créée en 1853 à Lyon, sous le nom de **Compagnie Générale des Eaux**. Rebaptisée **Vivendi** en 1998, elle est scindée en deux groupes, **Vivendi Universal** et **Veolia Environnement** en 2000. En 2003, Vivendi Et Veolia Environnement ne font plus qu'un. En 2005, la dénomination Veolia est utilisée pour toutes les divisions du groupe (Eau, propreté, services énergétiques et transport).

- **Suez** a été créée en 1880 (sous le nom de Lyonnaise Des Eaux et Eclairage). En 1997, création de Suez-Lyonnaise des Eaux.

- **Saur** a été créée en 1933 (Société d'aménagement Urbain et Rural) à Angoulême. SAUR international voit le jour en 1994, suite à un accord entre Bouygues et EDF. Bouygues est le seul actionnaire de 2001 à 2005. En 2006, il vend toutes ses parts. Aujourd'hui les actionnaires sont la Caisse des Dépôts et Consignations pour 38%, Sécédé environnement pour 33%, AXA pour 17% et 12% à Cube Infrastructure⁴.

Le Conseil de la Concurrence note le caractère "peu concurrentiel" du marché. Celui-ci, en effet, est contrôlé. Comment pourrait-il exister une véritable concurrence puisque le marché est partagé entre Véolia (57 % des parts de marché), Suez (29 %) et la Saur (13 %).

En 2008, selon le rapport de l'Eureau, 70% de la population française reçoit de l'eau en gestion privée, 27% en régie et 3% mixte.

En Haute-Vienne, Véolia représentait en 2009, (source Conseil général) près de 15%, SAUR 38% et gestion en Régie 46%.

Pour ces grands groupes, la France est une référence mondiale, car près des ¾ de la population paient pour donner d'énormes bénéfices aux actionnaires. D'ailleurs une enquête est en cours sur d'éventuels arrangements du prix de l'eau entre ces différentes entreprises. Leur seul but est de faire des bénéfices, leur soif d'argent conduit les collectivités locales à revoir leurs contrats pour changer la gestion de l'eau (Paris, Strasbourg, Grenoble ...). En effet, les régies n'ont qu'un seul objectif, celui d'acheminer une eau de qualité à tous les robinets à un "prix" aussi près que possible de celui du coût.

Pour ATTAC, la gestion en Régie n'est qu'une première étape, la finalité est un grand service public de l'eau.

